

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2015

CORSIER / « LES PRÉS-GRANGE »

(Création d'une zone affectée à de l'équipement public)

Plan N° 30261-518

En application des article 15 alinéa 2 et 15A alinéa 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT), la commune de Corsier a transmis au Conseil d'Etat un projet de modification des limites de zones selon plan N° 30261-518, tendant à la création d'une zone affectée à de l'équipement public située au lieu-dit « Les Prés-Grange ».

Le projet est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Corsier**, 70, route du Lac (heures d'ouverture : lundi : fermé, mardi de 8h. à 12h et de 13h30 à17h30, mercredi de 13h30 à17h30, jeudi de 8h. à 12h. et 13h30 à17h30, vendredi de 8h. à 12h.) Tél. 022 751 90 60 ;

où il peut être consulté du **30 octobre au 29 novembre 2024**
inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme - direction du développement urbain région Drize-Lac
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **30 octobre 2024**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS